

Instruction du 21 novembre 2014 relative à la suspicion de malade Ebola à bord d'un avion ou d'un navire et au dispositif de détection systématique dans les ports -

21/11/2014

L'épidémie de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest, qui touche essentiellement la Guinée, le Liberia et la Sierra Leone, nécessite une adaptation des mesures de détection aux frontières aériennes et maritimes du territoire métropolitain et ultramarin, et de prise en charge des cas suspects et/ou avérés à bord d'un avion ou d'un navire.

Consulter ici l'instruction du 21 novembre 2014 relative à la suspicion de malade Ebola à bord d'un avion ou d'un navire et au dispositif de détection systématique dans les ports